



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie

Saint - Pal de Chalencon



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

VENDREDI 6 DECEMBRE 2024

A 20H00

Etaient présents : Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Odile JAFFRE, Patrice PEYROCHE, Anaïs DELCROIX, Philippe PETIT, Raymond POTY, Denise MAISONNEUVE.

Etait absent : Marc CHAMBAS

Etaient absents excusés : Vahiné DUPIN absente a donné pouvoir à Odile JAFFRE, Frédéric CALET absent a donné pouvoir à Gérard LAVAL.

Nombre de votants : 12

Président de Séance : Pierre BRUN

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

ORDRE DU JOUR

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 novembre 2024**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 novembre 2024 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal décide d'ajourner cette délibération et n'approuve pas ce procès-verbal.

- **Délibération : Adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants des communes de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux**

- Le Comité Syndicat a émis un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat des communes de de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux. La commune adhérente au Syndicat doit se prononcer sur l'adhésion de ces communes.

VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Election vente de bien de section au Villard pour un particulier**

Suite au résultat du vote des habitants de la section du Villard du 30 novembre 2024, pour une partie de la parcelle D 1088 d'une surface de 300 m² à 2 € le m² :

- Sur 16 exprimés 13 sont POUR et 3 sont CONTRE

Le Conseil Municipal valide cette élection.

VOTE : 12 POUR

- **Délibération : DM n°2 Budget Principal**

Il est nécessaire de procéder à des ajustements du budget principal en section de fonctionnement et d'investissement afin de pouvoir comptabiliser les dernières factures de fonctionnement de cette année ainsi que les amortissements.

VOTE : 12 POUR

- **Délibération : DM n°1 Budget Station**

Il est nécessaire de procéder à des ajustements du budget annexe en section de fonctionnement afin de pouvoir comptabiliser les dernières factures de fonctionnement de cette année.

VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Demande de subvention DETR/DSIL**

Le programme voirie 2025 peut bénéficier de la subvention DETR. Le coût prévisionnel est estimé à 204 895.60 €, ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40%.

VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Clôture de régies de recette pour le pesage, les droits de place et le camping municipal**

Au vu des montants de ces différentes régies de recettes, il a été décidé de clôturer ces trois régies et de procéder à des titres pour les règlements.

VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Convention de mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur auprès de la commune de Saint-Pal-de-Chalencon**

Suite aux difficultés rencontrées par la Commune pour recruter un maître-nageur sauveteur pour assurer la surveillance et la sécurité baignade de la piscine municipale. La délégation de Service Public 2025-2031 au centre aquatique de l'Ozen prévoit la mise à disposition d'un maître-nageur pour la commune de Saint-Pal-de-Chalencon.

VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Acquisition de matériels structurants des services techniques : demande de subvention CAP43**

L'acquisition de matériels structurants pour les services techniques est nécessaire pour 2025 : un robot de tonte pour le stade de foot, une tondeuse pour le « mulching », un camion benne d'occasion.

Ce projet d'acquisition à un coût prévisionnel de 57 938.16 € HT et peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% soit un montant de 46 350 € HT.

VOTE : 12 POUR